Objet : Lettre de mission pour la Chargée de mission Schéma Directeur du Handicap

Rattachée à la Vice- présidence Responsabilité Sociétale de l’Université, la Chargée de mission Schéma Directeur du Handicap se voit confier les missions suivantes :

La Chargée de mission coordonne la mise en œuvre et le pilotage de la politique handicap de l’Université et assure la continuité entre le 1er Schéma Directeur du Handicap (2018-2022) et le suivant.

Elle mobilise les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du 1er Schéma Directeur du Handicap (représentants du service de santé universitaire, de la Direction des ressources humaines, du SAPAS, du SCUIO-BAIP, de la direction du patrimoine, de la Direction des Études et de la Vie Étudiantes, du CROUS, de deux représentants des référents administratifs et pédagogiques, responsables locaux d’Aspie-Friendly et d’Atouts pour tous) pour en composer une synthèse et pour préparer le 2ème Schéma Directeur du Handicap (2023-2027).

Elle suit, pilote et vérifie la mise en œuvre et la cohérence de la politique handicap et en assure l’évaluation. Pour ce faire, durant l’année universitaire, elle réunit et/ou questionne, autant que de besoin les membres impliqués dans la mise en œuvre du Schéma Directeur du handicap, pour planifier et vérifier la mise en œuvre et la cohérence des actions menées et en assurer l’évaluation et la communication au sein du bureau politique.

Elle coordonne les missions du Référent handicap coordonnateur chargé de veiller à la formation des référents handicap pédagogique et de liaison, à l’effectivité de l’accompagnement des étudiants et des personnels en situation de handicap en vue de leur accueil, de leur insertion, de leur maintien dans le parcours d’étude ou dans l’emploi.

Elle relaie au sein de l’Université les informations relatives à la politique handicap définie dans le Schéma Directeur du Handicap, apporte de l’expertise auprès des acteurs de l’Université, s’emploie à tisser des liens entre les actions de recherche et de formation handicap de l’Université, mobilise et sollicite les partenaires extérieurs (MDPH, Pôle Emploi/Cap Emploi, Agefiph, FIPHFP, associations de personnes handicapées, rectorat …).

Elle est force de proposition de projets de valorisation (communication, sensibilisation, information, publication, projets de recherche et de formation) en matière de handicap.

S’appuyant sur son réseau, elle contribue à accroître les partenariats avec les entreprises, les organismes publics et les institutionnels engagés dans le champ du handicap.